



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250618-2025061805-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Mercredi 18 juin 2025**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE, THE

Messieurs CAVOLI, DELEPAUX, SEGURA, FANARA, MONS, TREUIL

**Pouvoirs :**

MR MARTINERIE a donné POUVOIR à Mme MARESCOT  
MME CASSOT a donné POUVOIR à Mme CAUSSARIEU

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames CASSOT, LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, PUJOL, SCAPPAZZONI, DAVID, MARTINERIE

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025061805 : CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025031305**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article R.2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'habilitation de la Directrice Générale d'Arcachon Expansion en date du 15 décembre 2020.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.

Office de tourisme	Contrats saisonniers	19 mois
	Stagiaire	6 mois
OCA	Contrats CDD	12 mois
	Contrats saisonniers	4 mois
Direction Générale	Stagiaire	6 mois
Culture	Contrat CDD (expos)	2 mois
	Stagiaire	6 mois
	Contrat alternance	12 mois
Palais des congrès	Contrat CDD	12 mois
	Stagiaire	12 mois
Animations	Contrat alternance	12 mois
	Contrat CDD	4 mois
	Stagiaire	6 mois

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **D'APPROUVER la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'accroissement d'activité et/ou saisonniers pour l'année 2025**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°5 concernant la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le mercredi 18 juin 2025  
Bernard LUMMEAUX  
Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

